24 juin 2008 **08.363**

Question Pierre-Alain Thiébaud

Orthophonie: liste d'attente

Dernièrement, lors d'un bilan d'orthophonie, il a été expliqué aux parents de l'enfant en traitement, qu'il serait bien pour cet enfant et au vu de son handicap, de passer d'une séance hebdomadaire à deux séances, mais malheureusement le centre n'a pas les moyens d'y répondre. Il a aussi été expliqué qu'un traitement en psychomotricité pourrait être envisagé! Mais ici il faut compter avec deux ans de liste d'attente!

Dans ce contexte, nous pouvons bien comprendre la stupéfaction des parents face à un diagnostique qui propose différentes pistes de traitements pour répondre à un handicap avéré chez l'enfant, mais, qui faute de moyens, ne peuvent pas être mis en place.

Aussi, dans cette période d'élaboration des budgets 2009, le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner avec précision sur les interrogations suivantes:

– cette sous-dotation en personnel qualifié, est-elle locale ou de même importance dans l'ensemble des centres de traitement de notre canton?

– quelle est l'importance de ces listes d'attentes?

– est-ce que le Conseil d'Etat, s'il s'agit d'un réel problème de dotation en personnel constaté et avéré, envisage une substantielle augmentation de ce personnel?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien nous donner.